

Toiser les chiens de catégorie A et B lors de l'obtention d'une partie de brevet ou de justificatif d'accès au grade 2.

RAPPEL : 1 TOISE = 1 MESURE

1ière partie Brevet

2ième partie Brevet

3ième partie - Brevet

Avant 1er septembre 2019	PAS DE TOISAGE	PAS DE TOISAGE	PAS DE TOISAGE
Dispositions particulières à compter du 1er septembre 2019	<p>1ière partie Brevet ou justificatif accès au grade 2</p> <p>TOISAGE POSSIBLE</p> <p>Le juge effectue les trois toises correspondantes à la 1ère partie de brevet ou justificatif accès au grade 2 délivré - Les trois toises sont notées sur le rapport de jugement et transmises au secrétariat général avec le reçu des 1 €</p>	<p>2ième partie Brevet ou justificatif accès au grade 2</p> <p>TOISAGE POSSIBLE</p> <p>Le juge effectue les trois toises correspondantes à la 2ème partie de brevet ou justificatif accès au grade 2 délivré - Les trois toises sont notées sur le rapport de jugement et transmises au secrétariat général avec le reçu des 1 €</p>	<p>3ième partie Brevet ou justificatif accès au grade 2</p> <p>TOISAGE POSSIBLE</p> <p>Le juge effectue les trois toises correspondantes à la 3ème partie de brevet ou justificatif accès au grade 2 délivré - Les trois toises sont notées sur le rapport de jugement et transmises au secrétariat général avec le reçu des 1 €</p>
		<p>TOISAGE POSSIBLE</p> <p>OU</p> <p>Le juge effectue les trois toises correspondantes à la 2ème partie de brevet ou justificatif accès au grade 2 délivré, ainsi que les trois toises NON EFFECTUEES correspondantes à la 1ère partie de brevet ou justificatif accès au grade 2 - Les six toises sont notées sur le rapport de jugement et transmises au secrétariat général avec le reçu des 1 €</p>	<p>TOISAGE POSSIBLE</p> <p>OU</p> <p>Le juge effectue les trois toises correspondantes à la 3ème partie de brevet ou justificatif accès au grade 2 délivré, ainsi que les TROIS OU SIX toises NON EFFECTUEES. Les six ou neuf toises sont notées sur le rapport de jugement et transmises au secrétariat général avec le reçu des 1 €</p>

	<p>1ière partie Brevet ou justificatif accès au grade 2 obtenu après le 1ier Janvier 2020</p> <p>Le juge effectue les trois toises correspondantes à la 1ière partie de brevet ou justificatif accès au grade 2 délivré- Les trois toises sont enregistrées par le Juge dans la base des toises à partir de son espace personnel</p> <p>TOISAGE OBLIGATOIRE</p>	<p>2ième partie Brevet ou justificatif accès au grade 2 obtenu après le 1ier Janvier 2020</p> <p>Le juge effectue les trois toises correspondantes à la 2ième partie de brevet ou justificatif accès au grade 2 délivré - Les trois toises sont enregistrées par le Juge dans la base des toises à partir de son espace personnel</p> <p>TOISAGE OBLIGATOIRE</p>	<p>3ième partie Brevet ou justificatif accès au grade 2 obtenu après le 1ier Janvier 2020</p> <p>Le juge effectue les trois toises correspondantes à la 3ième partie de brevet ou justificatif accès au grade 2 délivré - Les trois toises sont enregistrées par le Juge dans la base des toises à partir de son espace personnel</p> <p>TOISAGE OBLIGATOIRE</p>
<p>À compter du 1ier janvier 2020</p>		<p>OU</p> <p>Le juge effectue les trois toises correspondantes à la 2ième partie de brevet ou justificatif accès au grade 2 délivré, ainsi que les trois toises correspondantes à la 1ière partie de brevet ou justificatif accès au grade 2 . Les six toises sont enregistrées par le juge dans la base des toises à partir de son espace personnel</p> <p>TOISAGE OBLIGATOIRE</p>	<p>OU</p> <p>Le juge effectue les trois toises correspondantes à la 3ième partie de brevet ou justificatif accès au grade 2 délivré, ainsi que les TROIS OU SIX TOISES NON EFFECTUEES . Les six ou neuf toises sont enregistrées par le Juge dans la base des toises à partir de son espace personnel</p> <p>TOISAGE OBLIGATOIRE</p>

Toiser les chiens de grade 1 à la demande d'un licencié.

A la demande d'un licencié le juge peut être sollicité à toiser un chien pour différentes raisons :

- Toise impossible lors de l'obtention d'une partie de brevet ou justificatif d'accès au grade 2
- Juge non habilité à toiser

Les toises retenues par le juge seront notées sur la feuille annexe (en ligne sur le site de la commission) transmise par courriel au secrétaire général de la commission.

A compter du 1er Janvier 2020, enregistrées par le juge dans la base des toises à partir de son espace personnel

Toiser les chiens en cas de doute sur leur taille lors d'une épreuve d'agility

Un juge peut être amené à toiser un chien en cas de doute sur sa taille lors d'une épreuve d'agility.

Les neuf toises retenues par le juge seront notées sur la feuille annexe (en ligne sur le site de la commission) transmise par courriel au secrétaire général de la commission.

A compter du 1er Janvier 2020, enregistrées par le juge dans la base des toises à partir de son espace personnel.

Le juge signifiera au licencié la médiane retenue et l'invitera si besoin à changer très rapidement de catégorie.

POUR L'ENSEMBLE DES CHIENS TOISES

Après enregistrement des 9 toises, la mesure définitive sera obtenue en prenant la médiane des 9 toises.

Une attestation de toisage sera en ligne sur l'espace C.N.E.A.C. du licencié